



Congé forcé après 48h de travail hebdo

Par **Mercier alain**, le **01/12/2016** à **11:36**

Bonjour,

Après 48h de travail hebdo (48h atteint le jeudi 8h), mon employeur me force à prendre des congés (jeudi et vendredi) pour ne pas dépasser la durée maximale hebdomadaire de travail. est-il dans son droit? ces congés doit-ils être pris sur mon solde de congés annuel?

merci

Par **P.M.**, le **01/12/2016** à **19:16**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur respecte la durée maximale hebdomadaire de travail et ses jours n'ont pas \$ être décomptés des congés payés...

J'ajoute que si vous travaillez de nuit, il n'aurait pas dû vous faire effectuer un tel nombre d'heures...

Par **Mercier alain**, le **02/12/2016** à **22:09**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

je suis d'astreinte, dans mon entreprise les 48h hebdo se calcule du samedi 00h00 au samedi suivant 00h00.

j'ai donc travaillé du lundi au mercredi 8h par jours ($3 \times 8 = 24$) + 4h d'heure sup. chaque une de ces journées ($4 \times 3 = 12$).

il faut ajouter à cela 12h sup. le dimanche cela nous fait donc $24 + 12 + 12 = 48h$ arrivée le Jeudi. effectivement l'employeur respecte la durée maximale hebdomadaire de travail ainsi que la durée maximal journalière 12h.

Donc pour la journée de JEUDI et VENDREDI si ses jours n'ont pas à être décomptés des congés payés (je génère également des heures de congés avec les heures sup). comment cela se passe t-il? quel texte de droit régit cela?

merci d'avance

cordialement

Par **P.M.**, le **02/12/2016** à **23:06**

Bonjour,

Normalement, la durée maximale de travail pour une seule journée est de 10 h sauf dérogation...

Les journées où vous ne travaillez pas sont du repos...

Le repos compensateur de remplacement d'heures supplémentaires doit l'être majorations comprises suivant l'[art. L3121-33 du Code du Travail](#)...

Par **P.M.**, le **07/12/2016** à **15:40**

Bonjour,

Il n'y a pas besoin d'un Accord d'entreprise pour travailler 48 h puisque c'est prévu au Code du Travail et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives...

Vous ne répondez pas du tout à la question et vous contentez de renvoyer sur un site payant...